

NOS MISSIONS

Les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont des services de proximité de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Elles sont composées d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens et de personnel administratif.

CONSEILLER LES ÉLUS, ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

Les UDAP travaillent en relation étroite avec les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés et avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire : collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment, autres services de l'État en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement.

PROMOUVOIR UN URBANISME ET UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ

Elles œuvrent pour un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et création architecturale entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte des patrimoines.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les UDAP participent aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'état. Elles apportent notamment leur expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs.

EXPERTISER LES TRAVAUX DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

Les UDAP émettent des avis sur les travaux en espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites naturels protégés. En lien avec les services patrimoniaux de la DRAC, elles assurent une mission de veille sanitaire, de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques.

ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE (ABF)

Appartenant au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), les ABF sont attentifs à l'histoire de la construction et aux modes d'occupation de l'espace. Ils s'assurent de l'insertion harmonieuse des projets d'aménagement dans le paysage.

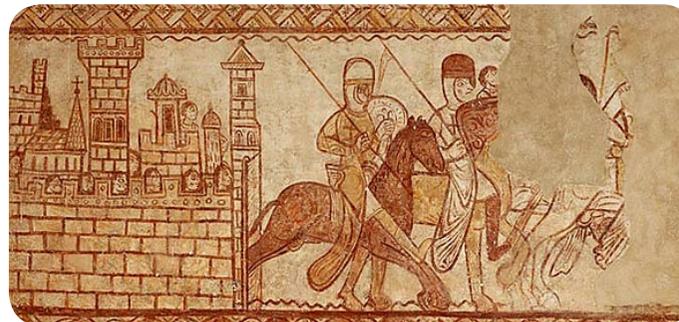
GARANT DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Dans les espaces protégés, tous les travaux de modification sont soumis à l'avis ou à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Les ABF sont également conservateurs des cathédrales et édifices affectés au ministère de la Culture.

L'ARCHITECTURE EN CHARENTE

353 853 HABITANTS Lieu d'histoire et de traditions, dont les empreintes marquent encore le territoire, la Charente accueille chaque année plus d'un million de touristes.
5 956 KM²
59.4 HAB./ KM²
383 COMMUNES
10 EPCI

La Charente est à bien des égards un pays de transition. Par sa géologie, se trouvant dans une zone de contacts entre les sols granitiques du Massif central et les sols calcaires du Bassin aquitain, le paysage charentais est une succession de plateaux et de plaines inclinés du nord-est au sud-ouest.



Cressac ©UDAP16

Doucement vallonné du nord des forêts et bocages en Charente limousine, aux prairies et champs cultivés dans le sud, en passant par les terres viticoles du Cognacais, le territoire, marqué par les méandres du fleuve Charente et ses affluents, est fait de terrains calcaires assez secs offrant des paysages variés.



Village de Bonnes ©UDAP16

Le territoire constitue un axe commercial majeur grâce à son fleuve avec les traditionnelles embarcations à fond plat : les gabares. De nombreuses carrières, tuileries, moulins, minoteries, papeteries ou encore fonderies et fours à chaux témoignent encore de son riche passé industriel. La Charente offre un patrimoine d'une profonde diversité qui s'étend de l'époque gallo-romaine, avec les célèbres vestiges des thermes de Chassenon, aux nombreuses églises romanes, châteaux et abbayes.



Aubeterre-sur-Dronne ©UDAP16

Angoulême, la préfecture du département, citée de festivals, est dotée d'une vie culturelle très animée. Labellisée ville d'art et d'histoire, elle a hérité d'un patrimoine historique, religieux et urbain remarquable.

467 Monuments historiques

3 Édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable

10 Sites patrimoniaux remarquables

3 Villes et pays d'art et d'histoire

72 Sites protégés

ANGOUMOIS
COGNAC
CHARENTE LIMOUSINE

NOUS CONTACTER

UDAP de la Charente

Cité administrative du Champ de Mars
Bâtiment B, 4 rue Raymond Poincaré,
16000 ANGOULEME
Accès aux personnes à mobilité réduite

05.45.97.97.97
udap.charente@culture.gouv.fr



Angoulême vue des remparts ©UDAP16

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

PERMANENCES DANS LES COMMUNES

Angoulême, Barbezieux, Cognac, Confolens,
La Rochefoucauld et Villebois-Lavalette.

VOS INTERLOCUTEURS À L'UDAP 16

CHEF DE L'UDAP 16, ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF):
Fabien CHAZELAS

ADMINISTRATION : Martine ROBIER et Pascale GORISSEN

NORD DU DÉPARTEMENT

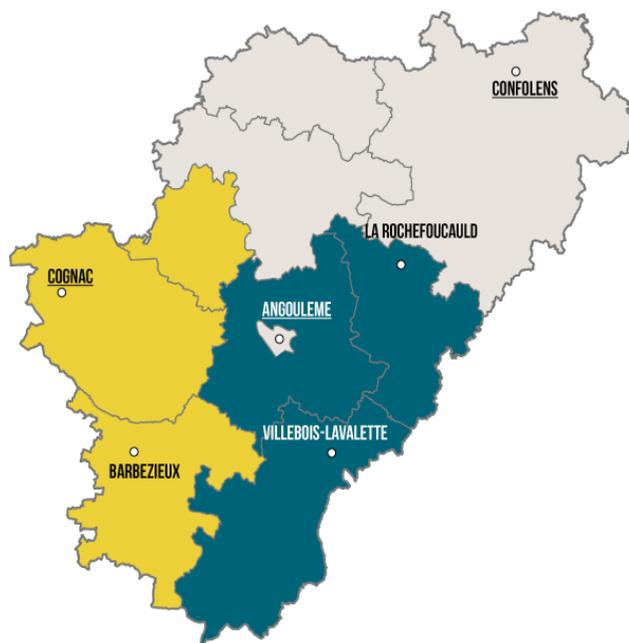
TECHNICIEN : Thierry VILLATTE □

SUD DU DÉPARTEMENT

ABF : Laura PROSPERI ■

EST DU DÉPARTEMENT

TECHNICIEN : Dominique MENIER ■



udap.charente@culture.gouv.fr



05.45.97.97.97

atlas.patrimoines.culture.fr

http://www.culture.gouv.fr/Regions/

Drac-Nouvelle-Aquitaine



drac
nouvelle
aquitaine

16

UDAP | Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine

CHARENTE



Graves Saint Amant ©UDAP16